NUMÉRO 1

SEPT 2023

REVUE DE PROJETS

Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Aménagement des abords de **la gare** de *Saint-Georges de Reneins*

CHEF DE PROJET : **SYLVAIN MOREL**
ÉLU RÉFÉRENT : **YVES DEVILLAINE**

La Communauté de Communes Saône Beaujolais accompagne la prise de compétence sur le quartier de la gare de Saint Georges de Reneins avec un important projet d'aménagement de l'espace publics comprenant un large parking végétalisé, des voiries et des trottoirs entièrement réhabilités pour le parvis et la rue de de la gare, la rue des jardins et le boulevard Emile GUYOT.
Ce projet favorisant les mobilités actives a été initié par la commune avec l'enfouissement préalable de l'ensemble des réseaux concessionnaires humides et secs.
L'achèvement des chantiers est programmé pour l'été 2023.

Maîtres d'œuvre : A. PEPIN et C. RAVOUX
Coût des travaux : 1 875 000€ HT
Rue de la gare, parvis et zone de stationnement végétalisé achevés et ouverts au public.
Fin 2022 : travaux SYDER.
2ème phase de chantier pour la rue des jardins et le boulevard Emile Guyot avec un achèvement prévu pour l'hiver 2023 avec les plantations.
Subventions : 1 250 000€.

Aménagement d'une **recyclerie**

CHEFFE DE PROJET : **ÉLODIE CINQUIN**
ÉLU RÉFÉRENT : **RENÉ THEVENON**

Le projet consiste dans la création d'une recyclerie à Lancié qui permettra de renforcer la logique d'économie circulaire et de sobriété environnementale tout en rendant un service à toute la population, y compris les plus précaires.

Travaux : achevés
Livraison : mars 2023
Coût des travaux : 1 586 735€
Future gestionnaire de l'équipement : association l'Abri
Subventions : 912 944€

Aménagement de la **zone touristique** et **de loisirs de** *Trades*

CHEFFE DE PROJET : **ESTELLE JONCHIER**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC MIGUET**

La commune de Deux-Grosnes a identifié le besoin d'améliorer et développer les équipements de la zone de loisirs de Trades. Elle souhaite également utiliser une parcelle communale située à proximité pour développer une activité de cyclo-cross. La commune a réalisé une étude d'opportunité puis sollicité la CCSB pour porter ce projet d'aménagement touristique et sportif.

Oct. 2022 : DCE remis
Coût prévisionnel des travaux : 554 000€ HT
Oct.2022 : rencontre avec les riverains de l'opération
6 oct. 2022 : permis de construire obtenu
Nov. 2022 : consultation des entreprises
Déc. 2022 : coût des travaux de 639 000€ HT
Juin et oct. 2023 : livraison des travaux
Subventions : 430 524 €

Maison de santé de *Cercié*

CHEFFE DE PROJET : **VALÉRIE LIMAT**
ÉLUE RÉFÉRENTE : **ÉVELYNE GEOFFRAY**

Le projet s'inscrit en réponse à la demande de plusieurs professionnels de santé d'un lieu mieux adapté à leur pratique professionnelle de projet coordonné autour du patient.
Une 1ère étude d'intérêt sur l'attractivité en matière de développement santé d'un tel projet a confirmé l'emplacement stratégique de la commune de Cercié. Ce projet est à articuler avec un projet d'aménagement urbain d'intérêt public centré autour de l'école primaire de la commune.
La CCSB prend en charge la création et la gestion de la Maison de santé.

2022 : acquisition du foncier nécessaire aux deux opérations jumelées
2023 : délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCSB

La *Grange Charton*

CHEFFE DE PROJET : **ALBANE MOREL**
RÉFÉRENT TECHNIQUE : **PÔLE SERVICES TECHNIQUES**
ÉLU RÉFÉRENT : **JÉRÉMY THIEN**

La CCSB a acquis le domaine de la Grange Charton, propriété de l'hôpital de Beaujeu (grand domaine viticole, 2ha de vignes et 12ha de prairie). Une réflexion a été engagée avec les acteurs du territoire pour maintenir ce projet dans le domaine viticole et éviter un changement de destination.

L'objectif pour 2023 est de lancer un appel à projet (AAP) afin de trouver un (des) porteur(s) de projet(s).

Trois orientations sont voulues :
- Un cuvage partagé afin de favoriser et sécuriser les viticulteurs
- Un lieu d'innovation (formation, production viticole ...)
- Un lieu d'accueil (œnotourisme...)

Subventions : CPER 700 000€
Août 2023 : aboutissement de l'AAP et validation du ou des projets proposés par le ou les porteur(s) de projet(s).

Désimperméabilisation et **végétalisation** des **cours d'écoles**

CHEFFE DE PROJET : **ANNE-SOPHIE WERT**
RÉFÉRENTE TECHNIQUE : **CHANTAL DEAL**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

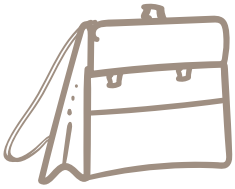

La CCSB a décidé d'accompagner ses communes dans leur projet de désimperméabilisation et de végétalisation de cours d'écoles pour répondre à plusieurs objectifs techniques, d'usages et de sensibilisation : la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et le bien-être des usagers.

L'accompagnement est renforcé par l'apport du CAUE RM et d'Arthropologia pour le volet aménagement, paysagiste, co-construction des projets et aggradation des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre. Ouvert aux communes volontaires de la CCSB, visites organisées fin janvier 2023 à Emeringes, Chiroubles, Chenas, Cercié et Villié-Morgon. Aussi les communes fléchées dans le contrat de bassin : Quincié-en-Beaujolais (travaux faits), Saint-Georges-de-Reneins, Lancié, Belleville-en-Beaujolais sur la réalisation de 3 écoles et 5 cours (Groupement MOe reGénération retenu).

Partenaires : Arthropologia et le CAUE RM, Jean-Marc Bouillon et Thierry Muller, experts pour Belleville-en-Beaujolais dans le cadre du projet urbain 2035.
Subventions : Agence de l'eau avec la possibilité de financement jusqu'à 70% des projets, DETR/DSIL, FEDER, Fonds Vert.

Centre aquatique, tiers-lieu à **énergie positive**

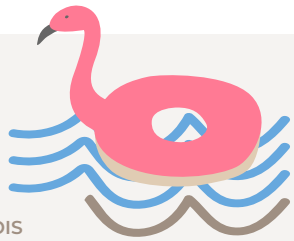

CHEFFE DE PROJET : **SOPHIE MIRLICOURTOIS**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

La piscine intercommunale existante (1971) présente une vétusté avancée et des consommations énergétiques très importantes, induisant des coûts de fonctionnement considérable. De plus, en l'état actuel, cet équipement s'avère sous dimensionné pour répondre aux besoins du territoire. Aussi le projet de création d'un tiers-lieu aquatique innovant avec la volonté de réaliser un équipement attractif et exemplaire est devenu un des projets prioritaires de la Communauté de communes.

Ce projet concerne l'ensemble de la population du territoire de la CCSB, ne s'adressant pas uniquement au public de nageurs ou d'apprenants, en tant que lieu de vie intergénérationnel. Il s'adresse également à un public touristique, avec une vocation de rayonnement au niveau régional et inter-régional.

L'ensemble des AMO (juridique, tiers-lieu, global...) a été retenu.
Février 2023 : fin du rendu du préprogramme
Phase de programmation : en cours.
31 août 2023 : CCM dédiée au projet
Financements : recherche en cours, à fiabiliser sur 2023 – en particulier au niveau européen, avec les AAP et fonds structurels FEDER.

Station Bio-GNV

CHEFFE DE PROJET : **FLORENCE DAMEVIN**
RÉFÉRENT TECHNIQUE **NICOLAS STAUFFER**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

Le projet consiste à accompagner l'émergence d'une station de gaz naturel compressé (GNC) qui permettra aux entreprises locales de transport de personnes ou de marchandises comme à la collectivité, aux particuliers ou aux entreprises de services et de travaux de réaliser leur transition énergétique en valorisant le bio-GNC.

Le projet de station a été initié par la CCSB, construite et opérée par Gaz Electricité de Grenoble (GEG). Elle sera située rue des Terres aux Dames à Belleville-en-Beaujolais. GEG a été sélectionné suite à un appel à projet. Gaz Electricité de Grenoble est une société d'économie mixte locale qui produit des énergies renouvelables, exploite des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, vend de l'électricité, du gaz, de la chaleur, et développe des stations multi-énergies.

Pourquoi développer du GNC / Bio GNC (le bio est issu de la méthanisation) ?

- Moins 95 % de particules fines
- Moins 50 % de Nox
- Moins 20 % des émissions de CO2 (GNC) & 85% (Bio GNC)
- Absence d'odeur et de fumée
- Autorisé dans les Zones à Faibles Emissions

Un projet en deux grandes phases :

- **Phase 1 :** une station Gaz Naturel Compressé (GNC) et une borne double de recharge pour véhicules électriques
- **Phase 2 :** une seconde borne de recharge pour véhicules électriques et distribution d'hydrogène

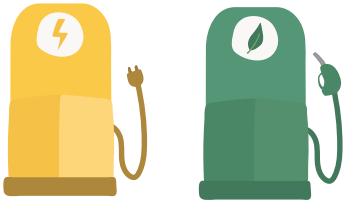

Août 2023 : permis obtenu.
Oct. 2022 : démarrage des travaux.
Fin avril 2023 : ouverture de la station au public.
Subventions : ADEME de 200.000 € pour les entreprises qui souhaitent acheter des véhicules GNC.
La CCSB recevra un loyer sur 18 ans dans le cadre d'un bail à construction de 25 k€ à 100 k€/an selon les volumes de gaz distribués.

Micro-folies

CHEFFE DE PROJET : **VIRGINIE HUYNH**
ÉLUE RÉFÉRENTE : **NADINE BAUDET**

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. Le Musée Numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition. De plus les Micro-Folies se déclinent en version fixe et itinérante, pour se déplacer toujours plus près des publics.

Oct. 2022 : livraison et mise en service des deux micro-folies.
7 oct. 2022 : inauguration au Singulier(s)
Subventions : 59 160€

Création de la *Médiathèque Bernard Pivot*

CHEFFE DE PROJET : **NATHALIE TISSIER**
RÉFÉRENTE TECHNIQUE : **SANDRA LENOBLE**
ÉLUE RÉFÉRENTE : **NADINE BAUDET**

C'est en 1988, sous l'impulsion de M. Bernard Pivot que la bibliothèque communale de Quincié-en-Beaujolais voit le jour. Devenue intercommunale en 2015, elle est aujourd'hui la seconde bibliothèque du territoire. Dans ses locaux actuels, sis au 1er étage de la Maison communale, elle est excentrée et non accessible aux personnes à mobilité réduite.

En 2012, la commune crée une ludothèque municipale après avoir reçu un don de plus de 200 jeux. Géré grâce à des bénévoles, cet équipement jouit d'un certain succès. À l'heure actuelle, il est physiquement dissocié de la bibliothèque. Le projet de transférer la bibliothèque et de regrouper les deux activités émergent et est rendu possible par la libération d'un bâtiment situé en centre village et appartenant à la commune : la caserne des pompiers. Depuis lors, ont été ajoutés au programme de cette opération future, deux espaces supplémentaires : l'un dédié aux Landes du Beaujolais et l'autre à la vigne et au vin.

La CCSB intervient en qualité de maître d'ouvrage délégué sur l'ensemble du projet en accord avec la commune de Quincié-en-Beaujolais, partenaire associé et financier du projet.

Concours de maîtrise d'œuvre : marché attribué à Atelier 43.
Coût prévisionnel du projet (médiathèque, espaces extérieurs et scénographie) : 2 441 000€ HT (hors démolition).
2023 : études APS et APD
Juin 2024 : démarrage de l'opération
Subventions : 300 000 € de l'État

Schéma directeur des **mobilités actives** n°2

CHEF DE PROJET : **CÔME BLANCHIN**
ÉLU RÉFÉRENT : **MICHEL MAZILLE**

Depuis plusieurs années, la Commune et la Communauté de communes se sont engagés dans une politique ambitieuse liée aux modes actifs et plus particulièrement au vélo.
En 2019 et dans le cadre d'AVELO 1, un 1er schéma directeur des modes actifs a été réalisé sur Belleville et les 14 communes limitrophes de la Voie Verte du Beaujolais. Afin de trouver des financements pour mettre en œuvre les préconisations de ce schéma (aménagements de voirie, stationnement, etc.) et pour continuer à développer sa politique vélo/modes actifs, la CCSB a été lauréate de l'AAP AVELO 2 (2021).
Dans ce cadre, un nouveau schéma directeur des modes actifs a été lancé en janvier 2023.

Celui-ci couvre les 20 communes non intégrées au 1er schéma et a notamment deux grands objectifs :

- Créer une nouvelle infrastructure cyclable dans l'ouest du territoire de la CCSB afin de relier des communes aujourd'hui éloignées de la Voie Verte du Beaujolais. Il est étudié la possibilité d'emprunter l'ancienne voie du Tacot reliant (sur le territoire de la CCSB) Saint-Etienne-la-Varenne à Deux-Grosnes (Trades) en passant par Beaujeu (connexion à la voie verte du Beaujolais). Au nord et au sud du territoire, les Départements du Rhône et de Saône-et-Loire travaillent également au réaménagement de cette ancienne voie de chemin de fer en voie verte, ce qui créerait une longue continuité au-delà des frontières du territoire.

- Travailler à un apaisement des centres-bourgs en vue de rendre attractifs les déplacements du quotidien à vélo intra et inter villages.

Subvention AVELO 2 : 132 727.27€

Méthanisation - STEU

CHEF DE PROJET : **SYLVAIN MOREL**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

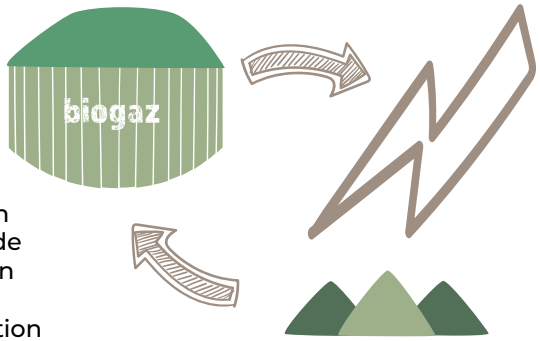

Dès 2015, parallèlement à la mise en service de la 1ère tranche du réseau de chaleur à énergie fatale de la station d'épuration CITEAU, a démarré une étude de faisabilité pour la valorisation des déchets méthanogènes du territoire, notamment les boues d'épuration.
L'unité de méthanisation territoriale est une brique essentielle de la stratégie énergétique du territoire avec l'objectif de 75 % d'énergies locales renouvelables maîtrisées par la collectivité d'ici 2035.
La gouvernance est portée par une SEMOP présidé par la collectivité qui garantit l'atteinte des objectifs d'économie circulaire et l'implication forte de la collectivité tout au long de cette opération.

A l'image de la stepdufutur du Centre Intercommunal de Traitement de l'Eau, ce site permet de supprimer des nuisances existantes, de protéger le milieu récepteur en proposant un débouché pour certains effluents en défaut de filière maîtrisée, de valoriser en énergie renouvelable des déchets mais aussi d'accueillir de la recherche et développement pour les enjeux de demain tels que la captation du dioxyde de carbone, la méthanisation...

Implantation : ZAC LYBERTEC
Juin 2022 : AGROPALE est retenu comme concessionnaire pour la construction + 15 années d'exploitation pour un investissement total de 12 M €.

Création d'une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) BIO ENERGIES BEAUJOLAISE (BEB) pour la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation territoriale valorisant les déchets en biométhane (ENR) avec AGROPALE (65 %) et le CITEAU (35 %) + présidence du Conseil d'Administration.
Nov. - déc. 2022 : réunion élus de la commune de Charentay + réunion publique
Juin 2023 : obtention du permis de construire
Subventions : dossiers déposés par la SEMOP 2023.
1er sem. 2024 : mise en service prévue.

TECHNOPARC Lybertec LYON BEAUJOLAIS RHÔNE

Marque locale d'énergie

CHEF DE PROJET : **RÉMI LOUVENCOURT**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

bôWatts
L'énergie verte du Beaujolais

L'idée inédite est de permettre aux habitants de s'abonner à une marque locale d'électricité et, grâce à un écran déporté qui donne en temps réel la consommation, d'économiser entre 10 % et 23 % d'énergie immédiatement.

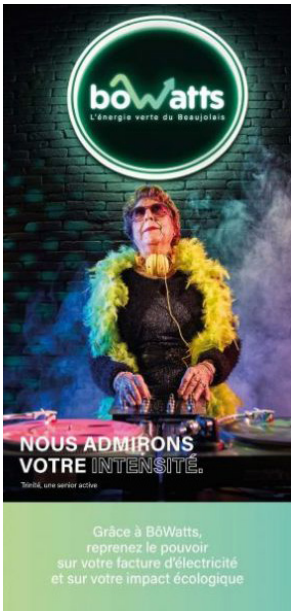

La marque locale d'électricité, est un service novateur, permettant à chacun de se réapproprier l'énergie sur son territoire. La collectivité propose une offre pour reprendre le pouvoir sur sa facture électrique et son impact écologique.

C'est l'alliance de solutions pour une consommation plus durable :

- Une négociation tarifaire groupée chez un fournisseur d'électricité verte, tracée et française. Cette offre est au niveau des tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixé par l'Etat pour les particuliers, soit une économie de 7% par rapport aux autres offres d'électricité verte.
- Et nrLINK, un capteur associé à un écran déporté permettant de suivre les consommations électriques en temps réel. Cet outil de suivi en temps réel de la consommation électrique permet de savoir, d'adapter ses gestes en fonction de ses propres habitudes de vie, et de fait, de les réduire. Selon des études de l'ADEME et du CNRS ces outils permettent jusqu'à 23% d'économie en électricité en faisant la chasse au gaspillage.

Avril 2023 : déploiement prévu.
Prestataire : My Energy Manager.
Campagne de communication : avec l'agence la Société Secrète
Mai 2023 : lancement de la boucle

RECIF +

CHEF DE PROJET : **ADRIEN CHAGNIEUX D'ANTUONO**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

Programme CEE de mobilisation des copropriétés de plus de 20 lots, des gestionnaires de syndics et artisans qualifiés autour de la rénovation énergétique de copropriétés du territoire.

Le SFACT

CHEFFE DE PROJET : **ANITA POCHOLLE**
ÉLU RÉFÉRENT : **JACKY MENICHON**

Les services de la commune de Belleville-en-Beaujolais et la Communauté de communes Saône-Beaujolais sont mutualisés depuis de nombreuses années avec le CCAS de la commune, le SURB (Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville), et le STEU (Syndicat des eaux usées) et le syndicat mixte Lybertec.
Une nouvelle étape de mutualisation a été proposé par la DGFIP pour la création d'un service facturier commun (SFACT). Un SFACT est un service de traitement unique des dépenses et des recettes, qui effectue à la fois des missions relevant des services de l'ordonnateur et du comptable. La création d'un SFACT permet de n'effectuer les opérations de contrôle qu'une seule fois, de raccourcir les délais mais aussi de supprimer les risques de rejet.

2022 : groupe de travail avec l'ensemble des parties.
1er janv. 2023 : mise en place avec deux agents de l'Etat qui intègrent le service Finances des deux collectivités.

Massification du photovoltaïque

CHEF DE PROJET : **RÉMI LOUVENCOURT**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

Volonté affirmée de la CCSB de défendre une politique de massification du photovoltaïque sous toutes ses formes (ombrières, au sol, flottant, grandes toitures, agrivoltaïsme) sur notre territoire avec le soutien de CORFU Solaire et du Fonds OSER ENR de la Région Auvergne Rhône-Alpes afin de produire localement de l'énergie et à terme de la consommer (boucle locale d'énergie).
Une cinquantaine de sites potentiels ont été identifiés et sont en cours d'études. Les premiers projets permettront de couvrir les besoins en électricité locale et renouvelable de plus d'un tiers de la population locale.

Suite à l'obtention de plusieurs accords fonciers, les études préalables aux autorisations de construire ont été lancées dès l'été 2022. Il s'agit de projets au sol : ancienne décharge à St Jean d'Ardières, délaissés d'aérodrome à Pizay et de base ULM à St Jean d'Ardières, terrain en friche à Dracé, ancienne carrière à Taponas. Ces études permettent de mesurer l'impact environnemental des projets afin de le minimiser et de mettre en œuvre des mesures compensatoires si nécessaire.

Parallèlement, les expertises du projet flottant sur l'ancienne gravière de Belleville Taponas se poursuivent : impact environnemental, bathymétrie, ancrage, dans le respect des usagers du site.
D'autres opportunités au sol pourraient démarrer suivant des évolutions réglementaires attendues pour favoriser de petits projets sur des fonciers dégradés (anciennes décharges ou friches notamment) : à Chénas, Les Ardillats, Jullié...
La CCSB souhaite également expérimenter une démarche agrivoltaïque sur vigne. Un site est en cours d'identification au lycée agro-viticole Bel Air à Belleville. Une expérimentation de panneaux verticaux le long de la déviation est également prévue.

Projets en développement	**11**	**29,4 Mwc**
Au sol	7	28 Mwc
Ombrières - toitures	4	1,4 Mwc
Projets en prospection	**34**	**16,6 Mwc**
Au sol	6	4,6 Mwc
Ombrières	7	3 Mwc
Toitures	21	9 Mwc

Tour de France 2023

Notre magnifique territoire du Beaujolais offre régulièrement un terrain idéal aux coureurs de la célèbre COURSE AU SOLEIL depuis maintenant 20 ans.
Le Beaujolais n'attire pas que les amateurs de vin, les reliefs vallonnés du secteur présentent aussi un intérêt pour les courses cyclistes.
En effet, la commune de Belleville-en-Beaujolais et la Communauté de Communes Saône-Beaujolais ont accueilli pas moins de 8 fois PARIS-NICE (2000-2002-2006-2008-2011-2014-2016 et 2017 avec le magnifique contre-la-montre « Beaujeu – Mont-Brouilly ») et une belle arrivée à Belleville-en-Beaujolais en 2018, pour le Critérium du Dauphiné Auvergne-Rhône-Alpes. Une nouvelle fois aux côtés de Amaury Sport Organisation pour une splendide arrivée 2021 aux Terrasses de Chiroubles (69115) avec la mise en œuvre d'une caravane du Beaujolais, évènement inédit dans l'histoire de Paris-Nice, à l'initiative et la mise en œuvre de la CCSB.

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais affiche un caractère moderne et sportif en accueillant régulièrement cette course.
Le territoire Beaujolais, c'est une valeur sûre : de beaux paysages, de la convivialité, des sensations, de la gourmandise, de délicieux produits du terroir.
C'est pourquoi nous mettons un coup de pédale supplémentaire accueillant une étape arrivée du TOUR DE FRANCE 2022 ou 2023.
Accueillir le maillot jaune, sera pour nous une occasion en or de changer de braquet pour notre territoire !
Étape 12 du Tour de France avec un départ de Roanne pour une arrivée à Belleville-en-Beaujolais. Sur les 169 kms que comprend cette étape, 110 seront parcourus sur notre territoire.

Contribution : 130 000 hors taxes soit 156 000€ toutes taxes confondues.

CHEFFE DE PROJET : **CYNTHIA GISSOT**
RÉFÉRENT TECHNIQUE : **LE PST**
ÉLU RÉFÉRENT : **JACKY MENICHON**

" Cette étape d'emblée vallonnée sera marquée par l'enjeu décisif de la formation de l'échappée. En cheminant dans les vignobles des crus du Beaujolais, une course de mouvement pourrait bien précéder les montées aux cols de la Croix Montmain et la Croix Rosier. Le final en montée ferait une scène de qualité pour un sprint en tout petit comité. "

Christian Prudhomme

Plan Alimentaire Territorial

CHEFFE DE PROJET : **LÉA DI FONZO**
ÉLUS RÉFÉRENTS : **JÉRÉMY THIEN ET FRÉDÉRIC PRONCHERY**

Le programme national pour l'Alimentation 2019-2023 prévoit un appel à projet annuel permettant de soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux. Cet appel est porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Un PAT est un projet collectif qui émane du territoire et vise à rapprocher les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, acteurs de la société civile et consommateurs. Il ambitionne également le développement d'une agriculture durable et de qualité sur le territoire.

La CCSB a ainsi répondu à l'appel à projets du PNA fin 2020 et a obtenu une labellisation de niveau 1 pour son PAT, à laquelle l'Etat a apporté une aide à hauteur de 70% des dépenses éligibles, et plafonnée à 100 000€. Les crédits alloués à cet appel à projet au niveau national ont été abondés par le plan France Relance afin de financer en priorité l'ingénierie pour l'amorçage de démarches de PAT. Ce financement est alloué par l'ADEME qui a conventionné avec la CCSB jusqu'en décembre 2024 pour le déploiement du PAT.

Un prédiagnostic alimentaire du territoire a été réalisé courant 2021 via 2 enquêtes : une enquête auprès des producteurs du territoire et une enquête auprès des services de restauration collective des 35 communes de la CCSB. Ce pré-diagnostic a permis d'affiner les enjeux et de définir les objectifs du PAT, ainsi que de servir de base à la phase de diagnostic et de concertation lancée début 2023.

Une cheffe de projet a été recrutée début 2022 pour piloter le projet sur 3 ans et un bureau d'études, CERES-CO, vient d'être missionné sur plusieurs mois pour appuyer la collectivité sur la finalisation du diagnostic alimentaire et l'organisation d'une concertation dans le but d'élaborer un plan d'actions opérationnel co-construit avec les acteurs du territoire. Ce plan d'actions devrait se déployer à compter de la fin 2023.

Actions à venir : lancement d'un "Réseau restauration collective", temps fort autour de l'alimentation (fin 2023), réflexions sur le développement de l'agriculture urbaine ainsi que la création d'une cuisine centrale portée par la ville de Belleville-en-Beaujolais dans le cadre de son projet urbain, etc.

Plusieurs enjeux et actions ont déjà été identifiés et/ou déployés par la CCSB : accompagnement du monde agricole à l'adaptation au changement climatique et au changement de pratiques (PSE, PAEC, liens avec les ENS et Natura 2000, baux environnementaux, etc.), actions en matière de planification (SCoT, PLUi-H, etc.), opérations de restructuration foncière, soutien à l'installation-transmission et au renouvellement des générations (accompagnement de porteurs de projets via une politique d'accueil, planification, dispositif d'identification de foncier, etc.), engagement dans des démarches environnementales et énergétiques ambitieuses (TEPos-PCAeT), lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des métiers de bouche, promotion des produits locaux et des circuits-courts (Du coin d'Ici).

Paiement pour **Services Environnementaux**

CHEFFE DE PROJET : **LÉA DI FONZO**
ÉLUS RÉFÉRENTS : **JÉRÉMY THIEN ET FRÉDÉRIC PRONCHERY**

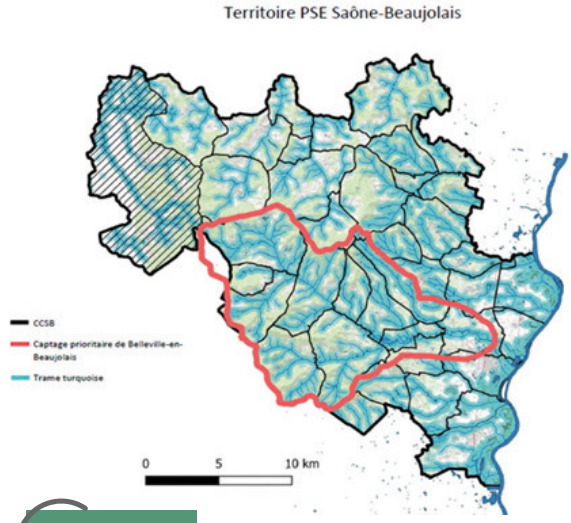

Dans le cadre du Plan National Biodiversité 2018, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projet en 2019 pour proposer aux territoires volontaires d'expérimenter un nouvel outil de "Paiements pour Services Environnementaux". La CCSB et le SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais) ont fait le choix de piloter conjointement le projet PSE Saône-Beaujolais afin de capitaliser et massifier les actions de diminution des produits phytosanitaires et de promotion des infrastructures agroécologiques et d'accompagner la conversion écologique du monde agricole pour la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Les PSE Saône-Beaujolais ont officiellement démarré au 2e semestre 2021 et se termineront 5 ans plus tard en 2026.

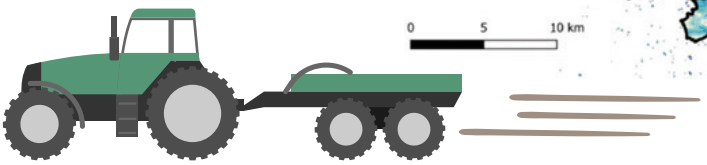

41 exploitations se sont engagées sur des méthodes environnementales plus vertueuses (réduction des intrants, entretien et (re)création d'infrastructures agroécologiques) et se verront rémunérées au cours des 5 ans du dispositif. Elles représentent une surface totale d'environ 4 000 ha de surfaces agricoles utiles (SAU) engagées sur le périmètre de la CCSB. Ces exploitations sont ciblées sur un périmètre à enjeux dont les zones cibles sont l'aire d'alimentation du captage en eau potable de Belleville-en-Beaujolais (AAC) et sur la trame turquoise de la CCSB (zone tampon de 250m autour des cours d'eau).

Ces exploitations sont diversifiées et représentent les différentes facettes agricoles du territoire : Grandes Cultures, Viticulture, Polyculture-élevage. Les objectifs à atteindre pour permettre à ces exploitants d'obtenir leurs paiements ont été élaborés par la CCSB, le SMRB et leurs partenaires afin de correspondre au plus près de la réalité, des enjeux et des contraintes du territoire.
Le budget prévisionnel global des PSE Saône-Beaujolais est estimé à 2 881 933 €. Il comprend l'aide de l'Agence de l'Eau aux exploitants agricoles (2 266 424 €) et le temps d'animation assuré par la CCSB et le SMRB (615 509 €).

Les PSE Saône-Beaujolais sont entrés dans leur 2e année culturale (2022-2023). Pour cette 1ère année de réalisation (2021-2022), le bilan des paiements s'élève à montant global réel de 559 513 €. Le montant estimé lors du dépôt du dossier auprès de l'AE RMC en mai 2021 s'élevait à 657 276 €, soit une enveloppe budgétaire utilisée à 85% pour cette première année.
Jusqu'en 2026, la CCSB et le SMRB prévoient de proposer plusieurs journées techniques à destination des exploitations engagées dans les PSE. Ces temps forts ont pour objectif de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques et leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Au programme : utilisation des couverts végétaux en viticulture et en céréaliculture, entretien des haies et valorisation des bois de bocage, création et entretien de mares, adaptation au changement climatique en élevage, alternative à l'utilisation d'intrants phytosanitaires et d'engrais, etc. Ces temps pourront être animés par les nombreuses structures partenaires du territoire (associations naturalistes, caves coopératives viticoles, coopératives agricoles, CUMA, Fédération de Chasse, structures d'accompagnement agricoles, Chambre d'agriculture, etc.) et le programme s'adaptera aux besoins des exploitants PSE sur les 5 ans du projet.

Transfert des compétences **eau potable** et **assainissement**

CHEFFE DE PROJET : **CHARLOTTE GINSBURGER**
ÉLU RÉFÉRENT : **DANIEL MICHAUD**

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération et communauté de communes au 1er janvier 2020 avec un report possible pour les communautés de communes en 2026.
Au-delà de la contrainte règlementaire, le transfert de compétences constitue, à moyen-long terme, une opportunité à l'échelle du territoire communautaire d'harmonisation et d'amélioration de la qualité de service, d'harmonisation des tarifs et de mutualisation des investissements, ainsi que de mise en œuvre d'une vision intégrée et globale du cycle de l'eau.

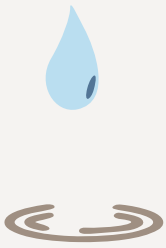

Du fait de son impact sur l'ensemble des communes et sur la CCSB, mais aussi de son caractère transversal (volets gouvernance, juridique, technique, financier, RH), le transfert de compétences doit s'anticiper !

Le démarrage de ce projet est donc prévu dès 2023, avec la mise à niveau des études techniques de programmation et de gestion de l'assainissement sur les 35 communes de la CCSB, afin de prendre en considération au juste niveau les enjeux du territoire. Ce travail constituera la base indispensable à la réflexion financière, tarifaire et organisationnelle du service. S'agissant de l'eau potable, la compétence est davantage structurée, les études techniques existent déjà dans les différentes collectivités compétentes du territoire et pourront être réutilisées en l'état.

2023 : lancement du schéma directeur intercommunal d'assainissement
2024 : lancement du travail sur la gouvernance, le mode de gestion, l'organisation du service
2025 : préparation opérationnelle du transfert (budget, tarifs, personnel, etc.)

PLUi-H

CHEFFE DE PROJET : **MYLÈNE BOURCIER**
ÉLU RÉFÉRENT : **JACQUES DUCHET**

Depuis 2021, la CCSB a relancé les études de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, plus connu sous l'acronyme « PLUi-H ».
Ce projet est issu de la volonté de définir un véritable projet de territoire, mais aussi d'harmoniser les règles d'urbanisme pour assurer une gestion plus qualitative de l'espace et de l'urbanisation. Une fois en vigueur, le PLUi-H se substituera aux documents d'urbanisme existants (cartes communales, PLU) et s'imposera aux habitants souhaitant effectuer des travaux dans le cadre d'autorisations d'urbanisme (type permis de construire, déclaration préalable...).

Spécificité du PLUi-H de la CCSB : son volet H pour "Habitat". Il permettra de définir la politique du logement à l'échelle intercommunale.
Après la réalisation d'un diagnostic territorial, les élus, partenaires du territoire et bureaux d'études travaillent de concert pour la rédaction du « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (appelé « PADD », deuxième étape du projet). Il s'agit de la pièce maitresse du futur document d'urbanisme puisqu'elle fige le projet politique des élus, sous forme de grandes orientations abordant les thématiques de l'habitat, de l'agriculture, de l'environnement, de l'économie au sens large, de la sauvegarde du patrimoine...

L'année 2023 sera dédiée à la finalisation du PADD, mais aussi à la traduction règlementaire des objectifs dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), des plans de zonage et du règlement écrit. L'approbation du projet PLUi-H est prévue pour l'année 2025.
Enfin, dans le cadre de son PLUi-H, la CCSB a lancé en parallèle une étude patrimoniale, accompagnée d'une subvention de 14 925 € HT par la DRAC.

Cette étude vise plusieurs objectifs, à savoir :

1. L'élaboration d'un diagnostic, qui constituera un outil de connaissance du patrimoine bâti existant (en lien étroit avec le paysage) au sein de chaque commune de la CCSB.
2. La rédaction d'un "Cahier de Recommandations Architecturales", qui permettra de réaliser des "fiches conseils" concernant la construction neuve et la réhabilitation.
3. L'alimentation du futur règlement du PLUi-H.

Le PLUi-H devrait être approuvé en 2025.

Mission intercommunale d'**aide aux communes** pour une **rénovation performante énergétique**

CHEF DE PROJET : **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC PRONCHERY**

La CCSB et ses 35 communes membres sont lauréates du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Ce programme est porté par la FNCCR. EDF est porteur associé et financeur du programme. Les lauréats du programme accompagnent leurs communes afin de massifier et d'optimiser les projets de rénovation énergétique, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti.

Au regard des objectifs nationaux avec le dispositif Eco-Energie Tertiaire (décret tertiaire entré en application en octobre 2019) qui impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 60% d'ici 2050 (40% en 2030 et 50% en 2040) et des objectifs de la démarche TEPos et du PCAET, la CCSB a mis des moyens importants (humains et financiers) pour accompagner les communes.

La rénovation énergétique permet non seulement de diminuer les émissions en CO_2, mais également de réduire les charges de la collectivité, tout en améliorant le confort de ses usagers. Dans le contexte actuel de crise énergétique, climatique et d'augmentation sans précédent des coûts de l'énergie, ces enjeux sont d'autant plus importants.

Concrètement la mise en place de ce programme sur la CCSB s'est traduite par :

- Recrutement d'un économe de flux pour accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique et leurs suivis de consommation
- Mise en application d'un logiciel de suivi et d'optimisation des consommations énergétiques : SAVEE by Advizeo (plus de 300 bâtiments supervisés)
- Réalisation de 78 audits énergétiques sur les bâtiments communaux et 15 sur les bâtiments intercommunaux
- Définition d'un programme pluriannuel d'investissement
- Accompagnement à la définition du programme de travaux et à la sélection du maitre d'œuvre - 8 communes actuellement en phase définition du programme
- Accompagnement sur l'administration des dossiers CEE (Certificats d'économie d'énergie)

Aménagement du *Col de Crie* - *Maison de la randonnée et du trail*

CHEFFE DE PROJET : **ESTELLE JONCHIER**
RÉFÉRENT TECHNIQUE : **PÔLE SERVICES TECHNIQUES**
ÉLUS RÉFÉRENTS : **FRÉDÉRIC MIGUET ET BÉATRICE LACHARME**

Conçu dans les années 1990, le bâtiment de la Maison de la Randonnée et du Trail (MRT) a connu différentes modifications au rythme de ses usages et du développement progressif du site du Col de Crie (propriété de la CCSB, à Deux-Grosnes), sur lequel il est situé.
En effet, s'il a d'abord été conçu pour accueillir une boutique de produits du terroir, le bâtiment abrite aujourd'hui 4 espaces aux usages distincts :

- espace d'accueil touristique et de vente de la MRT
- bureau de la chargée de mission Randonnée et Tourisme et responsable de la MRT
- espace de vente de produits du terroir et espace de préparation de snacking de la boutique de produits du terroir
- salle hors-sac

La MRT s'inscrit par ailleurs dans un projet global de développement notamment lié à une demande de randonnée et de slow tourism croissante. Cette tendance est l'occasion pour la CCSB de réinterroger les usages touristiques du site du Col de Crie dans la continuité des aménagements réalisés au niveau de l'aire de jeux en 2020, avec les objectifs suivants :

- améliorer les installations du Col de Crie pour affirmer son positionnement de site touristique emblématique
- adapter le bâtiment à l'activité de slow tourism de la MRT et favoriser le développement de cette dernière
- adapter le bâtiment au développement de l'activité de la boutique de produits du terroir et le favoriser
- rénover le(s) bâtiment(s) et ses équipements pour répondre aux ambitions « Territoire à Energie POSitive » sur le territoire

Une note d'opportunité a été rédigée pour établir l'état des lieux du Col de Crie et présenter différents axes de développement du site. Le début de la mission pourrait s'établir à 2024-2025

Aménagement d'un nouveau **sentier** et **restauration des sentiers existants** sur le site du *Mont Brouilly*

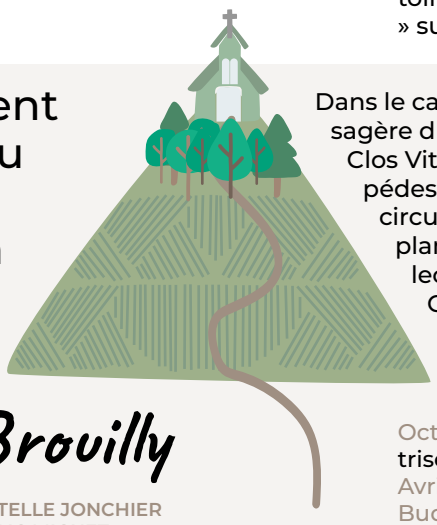

CHEFFE DE PROJET : **ESTELLE JONCHIER**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC MIGUET**

Dans le cadre du projet global de valorisation touristique et paysagère du Mont Brouilly, après la réalisation du Jardin de vignes Clos Vitis, les projets se poursuivent avec la création d'un sentier pédestre pour relier le Clos Vitis au sommet du Mont Brouilly. Ce circuit sera aménagé avec du mobiliers (tables et bancs), des plantations d'arbres, de la signalétique et deux belvédères de lecture du paysage.
Ce sera également l'occasion de requalifier les boucles de découvertes existantes au sommet (dont les équipements sont vieillissants) et d'harmoniser la signalétique sur l'ensemble des circuits existants sur le site.

Oct. 2021 : lancement de la mission de maitrise d'œuvre pour les études
Avril 2022 : démarrage des travaux
Budget prévisionnel : 140 000 € TTC
Subvention Région : à hauteur de 55 %

Entreprendre au cœur des territoires

CHEFFE DE PROJET : **LAURA MEZIAT**
ÉLU RÉFÉRENT : **FRÉDÉRIC MIGUET**

La CCSB est lauréate de l'AAP "Entreprendre au cœur des territoires" mené par Bpifrance (42 lauréats sur 191 candidatures déposées). Le programme Entreprendre au Cœur des Territoires est destiné à soutenir la création et la reprise de l'activité économique dans les territoires Cœur de ville et Petites villes de demain.
La CCSB a mobilisé une douzaine d'opérateurs locaux (CMA, Initiatives Beaujolais ; ADIE ; les chambres consulaires, BGE, Beaujolais Vert Votre Avenir ; le Centsept...) pour construire un projet de dynamisation de l'entreprenariat sur son territoire.
Le projet « Entreprendre au cœur des territoires » est une formidable opportunité pour structurer l'offre d'accompagnement et en la rendant plus lisible auprès des porteurs de projets.

Les actions imaginées au sein de ce projet sont en phase avec les besoins et les spécificités du territoire. Elles répondent à plusieurs enjeux :

- Promouvoir la culture entrepreneuriale, plus particulièrement auprès du jeune public et des femmes.
- Rompre l'isolement géographique et social des porteurs de projet, en particulier féminin.
- Détecter et accompagner de nouveaux profils de porteurs de projet à fort impact.
- Concrétiser le lancement d'activité en permettant une phase de « test ».

Coût total du projet : 255 475€
Subvention Bpifrance : 127 304€ sur une durée de 3 ans (jusqu'à juin 2025).

ENTREPRENDRE ici Saône-Beaujolais